



Avenant 2016-1 à la Convention

entre la

**FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL**

et la

**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE**



La Fédération Française de Volley-ball (F.F.V.B.)

et

La Fédération Française du Sport Universitaire (F.F.Sport U.)

décident de mettre en place une politique commune de présentation d'équipes de France universitaires au **Championnat du Monde universitaire de beach volley du 12 au 17 juillet 2016 en Estonie.**

*Cette convention définit les modalités de sélection, de préparation, de participation et de prise en charge des sélections.*

### **1 – Modalités de sélection :**

Les sélections sont arrêtées conjointement par les directeurs techniques des deux fédérations dans le respect des classes de qualification imposées par la F.I.S.U. (participants nés entre le 1/01/1988/ et le 31/12/1998, régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur) avant validation définitive par le comité directeur de la FF Sport U.

La FF Sport U et la FFVB décident conjointement de présenter à cette compétition au maximum : Deux doublettes féminines et deux doublettes masculines.

**Le nombre d'équipes engagées pourra être modifié jusqu'au 5 avril dernier délai  
Les noms des sélectionné(e)s devront être connus pour le 10 avril 2016.**

### **2 – Modalités de participation**

L'encadrement sera assuré par :

- Un chef de délégation FF Sport U
- Un entraîneur désigné par la FFVB
- Un entraîneur désigné par la FF Sport U
- Un médecin ou kiné désigné par la commission médicale de la FFSU

### **3 – Modalités de préparation**

- La FFVB aura en charge la préparation des collectifs constitués en articulation avec les autres échéances internationales fédérales.

### **4 – Modalités de prise en charge**

- Un budget prévisionnel sera établi intégrant :
  - le déplacement Paris/Parnu des athlètes et encadrement
  - le séjour des athlètes et cadres du 10 au 17 juillet
  - les déplacements des athlètes et cadres depuis et jusqu'à leur domicile.
  - le déplacement du cadre FF Sport U vers le lieu des stages préparatoires.
  - l'équipement des athlètes et cadres
  - l'encadrement médical
  - les frais de structure
- La FF Sport U prendra en charge l'ensemble des démarches préparatoires à l'équipement et à l'organisation du transport et du séjour de la délégation. Elle effectuera les avances de trésorerie pour réservation et règlement de ces prestations. A l'issue de la manifestation, elle établira le budget réalisé et transmettra à la FFVB la facture pour règlement de la participation fédérale.
- La FFVB prendra en charge l'organisation des stages de préparation (conditions à fixer)
- La Fédération Française de Volley-ball s'engage à participer financièrement à hauteur de 33 % du budget final, engagement plafonné à **6600 €**, sur présentation d'un bilan financier et dans la limite du budget prévisionnel présenté et approuvé.
- Cette somme sera versée sur présentation de factures établies par la Fédération Française du Sport Universitaire selon l'échéancier suivant :  
**acompte de 30 % au 30 février 2016 soit 2 200 € et solde au 30 septembre**

Fait à Paris, le 6 février 2016

**Eric TANGUY**  
Président de la FFVB



**Jean-François SAUTEREAU**  
Président de la FF Sport U

